

Mars 2016

COMMUNE DE BENODET



CONSTRUCTION DUN AUVENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET MODIFICATION DE FACADES

Terre Plein du port de plaisance

BENODET



Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

LOT N° 5 : CLOISONS - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES BOIS

Architecte ENSAIS

Hubert LE QUEAU

2, Bellevue

29170 PLEUVEN

☎ 02 98 54 70 90

📠 02 98 51 70 41

CCTP LOT N°5 : CLOISONS - ISOLATION - FAUX PLAFONDS - MENUISERIES BOIS

A - GENERALITES

CLOISONS - ENDUITS

Avant de commencer ses travaux, le titulaire du présent lot s'assurera que la distribution des pièces, l'emplacement et le réglage des huisseries sont corrects et fera rectifier si nécessaire.

Toutes les pièces métalliques qui risqueraient de faire apparaître des taches de rouille sur le plâtre seront soigneusement isolées, soit au mortier de ciment, soit par une couche de peinture antirouille.

Tous les sols seront nettoyés à mesure de l'avancement des travaux.

Les plâtres morts seront bûchés et refaits.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux documents ci-dessous, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution des dits travaux.

- DTU 25.1 : Enduit intérieur plâtre
- DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre
- DTU 25.222 : Plafonds fixés plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse ou perforées.
- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en éléments terre cuite
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus plaques de plâtre à enduire, plaques de plâtre à parement lisse ou perforées directement suspendues.
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre. Exécution des cloisons en carreaux de plâtre.
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre (plaques à face cartonnée).
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre-isolant.
- DTU 25.51 : Mise en oeuvre des plafonds en staff.
- Diverses normes françaises et européennes, avis techniques etc.

Les cloisons des pièces humides recevront en pied un U en PVC à la charge du présent lot, ou film polyane 200 microns avec relevé de l'épaisseur de la chape, à la charge du présent lot.

L'entrepreneur devra tous les accessoires, suivant les prescriptions du fabricant, pour les matériaux mis en oeuvre.

Il devra prévoir dans ses prix unitaires toutes les sujétions et difficultés éventuelles d'exécution de travaux; aucune plus-value ne sera admise lors de l'établissement du mémoire définitif.

Tous les ouvrages devront être livrés prêts à peindre ou à tapisser, sans aucune préparation spéciale supplémentaire. Si un enduit mince est nécessaire, celui-ci restera à la charge du présent lot.

ISOLATION

Tous les matériaux employés devront être de 1ère qualité.

Tous les isolants devront bénéficier de la certification ACERMI.

L'entrepreneur devra apporter un soin maximum pour la réalisation de ses ouvrages.

Il devra prévoir, dans son lot, tous les accessoires, matériaux et produits nécessaires à la bonne mise en oeuvre des diverses isolations.

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux documents ci-dessous, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution des dits travaux.

- DTU 31.2 : Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiment à ossature bois, et plus particulièrement l'annexe A de la partie 1-1 concernant les dispositions constructives pour l'étanchéité à l'air des constructions.
- Diverses normes, notamment NF P 75 101, NF P 75 102, NF B 20 001, NF P 20 109
- Divers avis techniques.

PLAFONDS SUSPENDUS

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux documents ci-dessous, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution desdits travaux.

- DTU 58.1 : Travaux de mise en oeuvre : Plafonds suspendus.
- DTU 40.35.
- DTU 25.231 et 25.232
- Règles de sécurité, incendie notamment articles CO12§1 - C013§3 - C026§1 et 2 - C025)
- Divers avis techniques et agréments C.S.T.B
- Diverses normes.

Réglementation acoustique suivant disposition de l'article R-111-23-2 du Code de la Construction, les seuils et exigences techniques acoustiques pour les établissements d'enseignement ont été fixées par l'arrêté du 25 avril 2003.

Les matériaux employés seront de 1ère qualité.

L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec les divers lots techniques susceptibles d'interférer dans la conception et l'exécution des plafonds (réservations de trappes de visite, canalisations de fluides, éléments d'éclairage, appareillages électriques, conditionnement d'air, surcharges éventuelles, etc.).

Il devra également signaler aux corps d'état les réservations éventuelles qui lui sont nécessaires.

Les plafonds devront être inertes au feu à titre permanent.

MENUISERIES INTERIEURES

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux textes et règlements en vigueur à la date de remise des offres et notamment aux documents ci-dessous, y compris tous leurs additifs et erratum parus 1 mois avant l'exécution desdits travaux.

- DTU 39 pour la vitrerie et la miroiterie.
- Ensemble des normes concernant les divers matériaux, matériels, produits et accessoires employés en menuiserie.
- Divers avis techniques du CTB, CSTB, CEBTP.

Tous les bois employés devront être traités par un produit fongicide et insecticide agréé.

L'humidité des bois mis en oeuvre sera \leq à 16°, sauf spécifications inférieures demandées dans le cours du présent descriptif.

Pour les menuiseries intérieures les impressions seront effectuées avant pose; le titulaire du présent lot avertira le peintre en temps utiles.

Les accessoires et la quincaillerie seront de tout 1er choix et adaptés au mode d'ouverture. Ils devront répondre aux normes et comporteront le label NF SNFQ, de marque "BRICARD", "VACHETTE", "J.P.M." ou équivalent. Tous les éléments métalliques associés à ces ouvrages recevront une protection contre la corrosion conforme aux normes.

Tous les bois employés seront de 1re qualité et sans aubier. Les bois aboutés seront interdits, sauf s'ils sont destinés à être peints. Les sections de bois devront assurer une rigidité des ensembles.

Les arêtes vives seront efficacement protégées durant les travaux, jusqu'à la réception.

Les divers ouvrages recevront tous les scellements et fixations nécessaires à leur bonne tenue, à la charge du présent lot.

Le titulaire du présent lot devra le calage provisoire pour le maintien de ses ouvrages durant les travaux.

En fin de travaux, l'entreprise devra l'enlèvement des cales et protections provisoires des garnitures d'étanchéité entre ouvrant et dormant après peinture. Elle devra le nettoyage de la vitrerie si celle-ci a été fournie posée par le présent lot.

B - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU CHANTIER

- Les entreprises effectueront une visite des lieux afin de se rendre compte des difficultés inhérentes au chantier et d'évaluer au plus juste les travaux à exécuter. Elles devront prendre contact avec les services technique du maître d'ouvrage.
- L'entreprise se fera confirmer par le maître d'ouvrage les zones possibles de stockage des matériaux pendant les travaux.
- Les entreprises devront fournir au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre et à l'organisme de contrôle technique les Procès Verbaux et notices techniques des matériaux (ou ouvrages) qui peuvent influencer sur les paramètres de performance déterminant l'obtention du label
- A la réception, le titulaire du présent lot devra fournir les notices d'entretien des divers revêtements installés.
- Les entreprises répondront dans les marques et références demandées au descriptif. Elles pourront proposer en variante des marques et références différentes mais d'aspect et de qualité équivalente.
- Pour les matériaux non définis dans le cours du présent descriptif, l'entreprise précisera dans son offre la marque des matériaux proposés correspondant à ses prix unitaires. Il fournira éventuellement des échantillons.
- Le présent lot devra les divers raccords de finition après le passage des autres corps d'état.
- L'exécution des ouvrages dans ces locaux sera conforme aux amendements aux DTU 25.41 et 25.42.
- Le local stockage sera considéré comme un local EB+collectif.
- Une ventilation de 10 mm sera obligatoirement réservée entre l'isolation et le mur pour les cloisons de doublage.
- Une attention particulière sera due par l'entreprise titulaire du présent lot pour la mise en œuvre de ses matériaux.
- Au droit des coffres l'isolation devra se continuer à l'intérieur de ces derniers.
- Tous les isolants devront bénéficier du label ACERMI.
- La présente entreprise exécutera ses plafonds en coordination avec les lots électricité, VMC.
- Seront à la charge du présent lot :
 - . Les découpes pour encastrement des diffuseurs de soufflage, des grilles de reprise, des bouches d'extraction de VMC, etc ...
 - . Les découpes ou réservations pour encastrement des luminaires, haut-parleurs et appareillages divers du lot électricité.
Suivant plans d'implantation à la charge des lots concernées et fournis en temps utile avant exécution des travaux.
- Le calepinage des plafonds et ouvrages incorporés sera présenté à l'architecte et au maître d'ouvrage avant exécution, pour approbation, **impérativement**.
Les raccords en rives se feront par dalles adaptées et découpées pour éviter toutes pièces < 10 cm de largeur.

- Conformément aux normes d'accessibilité aux handicapés des établissements recevant du public, installations ouvertes au public et bâtiments d'habitation; articles R 111.7, R 111.18 et R 111.19 code de la construction et de l'habitation, ainsi que les divers décrets et arrêtés s'y rattachant. :
 - . Les dispositifs de manœuvre des menuiseries seront situés à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,30 ml du sol, facilement préhensible et manœuvrable en position debout comme assise.
 - . Ouverture des portes avec effort < 50 N.
 - . La largeur minimum de passage libérée par les vantaux de service des portes sera de :
 - . 90 cm minimum, avec vantaux ouverts à 90°, pour les portes extérieures.
 - . 80 cm minimum, avec vantaux ouverts à 90°, pour les portes intérieures.
 - . Les poignées, béquilles et barres anti-panique seront de couleur contrastée par rapport à la couleur de la menuiserie.

- Toutes fourrures et couvre-joints à la demande pour bloc-portes dans cloisons avec habillage plaques de plâtre.

- La présente entreprise devra s'assurer du mode d'isolation adopté pour déterminer la largeur de bois à employer, avant exécution des travaux.

- Toutes les menuiseries bois devront avoir reçu, avant pose, une couche d'impression les protégeant contre les éventuelles reprises d'humidité

- Les entreprises seront en mesure de fournir au Maître d'ouvrage les informations concernant les performances environnementales se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs, relatifs à leur lot, en référence à l'application de la NF P 01.010. A défaut, quand elles n'existent pas pour un ou plusieurs produits, les informations concernant les performances environnementales, limitées aux seuls impacts sanitaires, seront au moins connues des entreprises, et disponibles dans une forme les situant par rapport aux exigences de la norme NF P 01-010.
A savoir la contribution à la qualité des espaces intérieurs et, la contribution à la qualité sanitaire de l'eau.

- Chaque entreprise devra assurer, dans le cadre de son marché, la gestion de ses déchets pendant la durée du chantier; tri, mise en dépôt et évacuation à l'appréciation du maître d'ouvrage vers les décharges agréées suivant la nature des matériaux. En cas de défaillance de l'entreprise aux réquisitions, ces travaux seront exécutés par une entreprise spécialisée à la charge du lot concerné.

- L'entreprise est réputée, par le fait d'avoir remis sont offre :
 - . S'être rendue sur les lieux où doivent être réalisés les travaux
 - . Avoir pris parfaitement connaissance de la nature et de l'emplacement des lieux où doivent être réalisés les travaux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées.
 - . Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, énergie, etc...
 - . Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

- Les entreprises devront tenir compte dans leur offre des prescriptions d'hygiène et de sécurité prévues au PGC ou notice de sécurité (Installation fixes et mobiles). Ces sujétions seront chiffrées séparément ou incluses dans les prix unitaires suivant choix entreprise.
Aucune plus-value ne sera admise lors de l'établissement du mémoire définitif.

C - DESCRIPTION DES OUVRAGES

I - CLOISONS - ISOLATION

1.1 Cloisons de doublage comprenant :

- Ossature acier galvanisé composée de rails horizontaux et verticaux, avec tous accessoires, Stil, Prégymétal ou équivalent; Entraxe et doublage des montants suivant hauteur.
- Habillage 1 face par 1 plaque de plâtre à bords amincis, épaisseur 18.0 mm, fixée par vis auto-taraudeuses sur ossature métallique, sans isolation.
- Dispositions complémentaires dans les locaux humides EB+collectifs suivant avis techniques.
 - . Entraxe des montants 0,40 ml maxi suivant avis technique plaque de parement.
 - . Parement plaque de plâtre haute dureté hydrofugée PREGYDRO BA 18 de Siniat ou équivalent avec avis technique favorable pour locaux très humides.
 - . Protection en pied d'ouvrage en périphérie du local par système PREGYTANCHE ou équivalent suivant avis technique du produit.
- Traitement d'étanchéité à l'air aux raccords avec trappes, coffres, menuiseries et de toutes les traversées dans l'isolation en coordination avec les lots concernés.
- Façon des joints, arêtes, cueillies, etc.
- Joint acrylique finition lissée pour calfeutrement périphérique entre bâti dormant et cloisons de doublage.
- Tous renforts à la demande au droit des charges lourdes.
Type Siniat, Placostil ou équivalent.
- PV pour isolation par 100 mm de laine minérale .
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution de mise en oeuvre suivant DTU, avis technique et prescriptions du fabricant, etc.
Type Siniat, Placostil ou équivalent.

Localisation

Cf. plans, coupes

Local stockage

- Doublage des murs maçonnés et au droit du rebouchage réalisé au niveau du local VMC.
- Habillages par plaques de plâtre en tête de doublage en partie basse de l'ensemble vitré sous charpente en pignon Nord.
Compris toutes sujétions pour locaux classés EB+C parements Prégydro BA 18, traitement joints en pieds (cf. Avis technique et notice fabricant)

1.2 Cloisons de distribution composites comprenant :

- Ossature métallique acier galvanisé composé de rails horizontaux et verticaux avec tous accessoires, Stil, Prégymétal ou équivalent.
Montants simples ou doublés, entraxe suivant hauteur .
- Tous renforts à la demande au droit des charges lourdes (appareils sanitaires, barres de relèvement, radiateurs ...) par tasseaux pin traité insérés/collés dans cloisons ou rail métallique.
- Habillage par plaque de plâtre à bords amincis en simple parement BA 18.
- Façon des joints, arêtes, cueillies, etc.
- Isolation thermophonique en panneaux de fibre minérale nue, semi-rigide laine de verre ou de roche de même épaisseur que l'ossature à la demande.
- Plaques hydrofuges dans locaux humides
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution de mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant, DTU, avis techniques etc.

Type PLACOSTIL, PREGYMETAL ou équivalent.

Type 72/36

Montants doublés.

1 plaque de 18 mm haute dureté parement type plaque hydro BA 18S marine
Laine minérale 30 mm

Localisation

Cf. plans, coupes

Local stockage

Cloisons cotées 7 sur plans

- Cloisons des placards compris parement type Hydro, Placomarine, traitement joints en pieds
(cf. Avis technique et notice fabricant)

1.3 Arêtes d'angles horizontales ou verticales, par profilés acier inox posés au plâtre fort, ou bande armée pour les plaques de plâtre à épiderme cartonné.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- A tous les angles saillants des locaux.

1.4 Implantation, pose, réglage et scellement des huisseries et cadres fournis par le lot menuiseries bois, compris toutes sujétions d'exécution.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- Toutes les huisseries des portes de placard et montant isolé dans les cloisons prévues au présent lot.

- 1.5 Plafonds par plaques de plâtre cartonnées de 13 mm épaisseur fixées sur charpente ou gros œuvre par et y compris, l'intermédiaire d'une ossature métallique type Prégymétal ou équivalent.
Façon des joints, arêtes, angles, cueillies etc.
Pose de petites trappes à la demande.
Traitement d'étanchéité à l'air aux raccords avec cloisons, coffres verticaux, trappes, etc. et de toutes les traversées et boîtiers encastrés dans plafonds en coordination avec les lots concernés.
Compris toutes fournitures et sujétions de mise en oeuvre suivant DTU, avis technique et prescriptions du fabricant.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- Plafond 1 BA 13 sous platelage du lot charpente au droit de la kitchenette et des placards 01 et 02

1.6 Coffre :

- Une ossature en acier galvanisé Stil ou équivalent.
- Habillage par plaques de plâtre cartonnées de 12,5 mm d'épaisseur fixées sur ossature par vis auto-taraudeuses.
- Façon des joints, arêtes, cueillies, etc.
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- Coffres horizontaux sur gaines VMC en acier galvanisé.

II - PLAFONDS SUSPENDUS

2.1 Plafonds suspendus :

- Ossature primaire métallique protégée efficacement contre la corrosion, fixée sous ou charpente bois par l'intermédiaire de suspentes réglables, tiges filetées ou équivalent.
- Une ossature secondaire par profils laqués apparents.
Ossature apparente T de 24 mm en aluminium laqué blanc.
- Dalles en fibre minérale à bords droits, posées sur ossature.
Dimensions 600 x 600 x 22 mm.
Classement au feu **A1**
Résistance à l'humidité : 100 % HR.
Classe d'absorption acoustique A. aw = 1
- Clips anti-soulèvement
- Cornières de rives laquées.
- Toutes fournitures et sujétions de pose.

Type TONGA A de EUROCOUSTIC ou équivalent.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

Suivant rampants

- ### 2.2 Fourniture au maître d'œuvre de dalles des plafonds exécutés pour remplacement ultérieur. Prévoir 1% environ des surfaces des divers plafonds avec un minimum de 10 dalles par type.

Localisation

Cf. plans et descriptif ci-dessus

Local stockage

- Pour les plafonds en dalles ci-dessus § 2.1.

III - ISOLATION

Tous les isolants devront bénéficier de la certification ACERMI.

3.1 Isolation sous toiture comprenant :

Parties rampantes.

- 1 couche de laine de verre nue, type IBR Nu ou équivalent, de 200 mm épaisseur entre pannes.
R = 5,00 m² K/W

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- Isolation sous toiture dans volume isolé compris bourrage complémentaire au droit des sablières.

3.2 Isolation thermophonique par bourrage de laine de roche autour des conduits et canalisations de 100 mm minimum d'épaisseur.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

- Dans les coffres en habillage des conduits VMC existants au Sud et à l'Ouest contre les murs maçonnés .

IV - TRAVAUX DIVERS

4.1 Cloisons en carreaux de plâtre, montées sur et y compris U en PVC, calfeutrement et blocage soigné en tête sous charpente et toiture par matériau résilient Coupe Feu, toutes fournitures et sujétions de mise en oeuvre suivant D.T.U, avis technique et prescriptions du fabricant. Réservation et scellement de trappe de visite.

. De type hydrofuge.

Localisation

Cf. plans et coupes

Local stockage

En 100 mm d'épaisseur, pleins

- En fermeture des combles au droit des sanitaires de la maison du nautisme pour aménagement d'un local VMC.
Compris réservation 80 x 80 cm trappe d'accès au groupe VMC.

N.B : le rebouchage en carreau de plâtre servira d'adossement au doublage prévu article 1.1.

4.2 Travaux de dépose, démolitions, comprenant :

- Enlèvement préalable de tous les matériels, mobiliers, appareils, etc .. Mise en dépôt et protection pour réutilisation ultérieure ou évacuation suivant directive du maître d'ouvrage.
- Dépose des divers ouvrages fixés contre murs compris élimination, découpes soignées, rebouchage au droit des manques (les réseaux VMC en acier galvanisé seront à conserver) Après intervention de l'entreprise, les murs agglos seront à nu, prêts à recevoir un doublage.
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.

Localisation

Cf. plans, coupes et visite sur place

- Local stockage.

4.3 Travaux sur existant comprenant :

- Raccords de cloisons de doublage dito existant par plaque de plâtre, parement hydrofuge sur ossature métallique. Apport de laine minérale dito existant.
- Raccords divers en plafond et au droit des plinthes.
- Traitement soigné des joints aux raccordements sur ouvrages conservés.
- Façon des joints, arêtes, cueillies.
- Toutes fournitures, sujétions d'exécution et de mise en oeuvre.

Localisation

Cf. plans, coupes et visite sur place

- Sanitaires de la maison du nautisme
 - . Raccords de cloisons de doublage après intervention du lot plomberie pour reprise des réseaux EF/EC et EU (forfait 5,00 m²)

V - MENUISERIES BOIS - PROTECTIONS SOLAIRES

5.1 Façades de placards battantes comprenant :

- Montants bois dur exotique à recouvrement sur cloisons sèches de part et d'autre de la baie et et 1 traverse haute
- Portes planes, par panneaux de 10 mm mélaminés aux 2 faces, interchangeables, décor au choix dans la gamme du fabricant.
Raidissement des panneaux par des profils en aluminium laqué, profils des montants et couleur au choix dans la gamme.
- Profils couvre-joints latéraux.
- Ferrage suivant prescriptions du fabricant.
 - . Pivots et paliers haut et bas réglables
 - . Poignée de tirage.
 - . Crémone 2 points haut et bas sur 1 des 2 vantaux.
- Serrure à cylindre et 3 clefs.
- Toutes fournitures et sujétions de pose.

Type SOGAL gamme Sogalissimo ou équivalent.
Largeur et nombre de panneaux suivant plans

Localisation

Dimensions et emplacements Cf. plans, coupes

Local stockage

- Pour les placards 01 à 02 dans local
(2 vantaux par zone de placard, Cf coupes)

5.2 Aménagements des placards comprenant :

- Crémaillères en métal solidement fixées sur cloisons ou montants.
- Tablettes en aggloméré bois de 22 mm mélaminé ton au choix, avec alaises mélaminés sur chants posées sur crémaillères ci-dessus.
- Toutes fournitures et sujétions.

Répartition :

- . 4 étagères repositionnables sur la hauteur du placard

Localisation

Dimensions et emplacements Cf. plans, coupes

Local stockage

- Pour les placards 01 et 02 dans local

5.3 Trappe **EI 30** (Coupe-Feu ½ heure) :

- Un encadrement feuilluré en bois dur exotique 70 x 70, solidement fixé sur gros œuvre.
- Une trappe en aggloméré bois qualité CTB-H avec alaise bois dur, épaisseur 40 mm environ, 2 faces isogyl extradur prépeintes.
- Ferrage :
 - . 3 paumelles de 140 mm par vantail ou charnières.
 - . Serrure à mortaiser à batteuse.
 - . Entrée de carré en nylon.
 - . Poignées de manœuvre.
- Toutes fournitures et sujétions.

Localisation

Cf. plans

Local stockage

- Trappes verticales dans mur pour accès VMC dans combles au dessus des sanitaires de la maison du nautisme depuis local stockage
- Dimensions 80 x 80 cm.

5.4 Montants isolés en sapin du nord à peindre, sans feuillure de battue, de 90 x 57 mm à recouvrement sur cloisons sèches. Fixation par vis ou pattes à scellement.

Localisation

Cf. plans, coupes :

Local stockage

- En tête de cloison de séparation entre kitchenette et placard.

5.5 Aménagement intérieur pour rayonnage des vêtements :

- Consoles métalliques solidement fixées contre mur (Acier galvanisé)
- Etagère en métal déployé en tôle acier galvanisé (Maille 40 x 10 mm épaisseur 1,5 mm) fixée, au dessus des consoles.
- 1 barre de penderie filante sous consoles par fer rond plein de diamètre 10 mm en acier galvanisé.
- Toutes fournitures et sujétions.

Localisation

Dimensions Cf. plans et coupe

Local stockage

- Contre mur Ouest dans local

5.6 Panneaux japonais comprenant :

- Rail en aluminium laqué par profilés 5 voies, fixé contre maçonnerie par et y compris consoles (couleur au choix dans la gamme du fabricant)
- 5 panneaux coulissants dans rail ci-dessus par tissus non feu (M1) avec profilés porte-toile en partie haute et profilés aluminium de lestage en partie basse dissimulés dans ourlet. Tissus au choix dans la gamme du fabricant justifiant d'un classement M1.
- Système de manœuvre par et y compris lanceur.
- Toutes fournitures et sujétions de pose.

Type Collection Technique polyester de chez Faber ou équivalent.

Localisation

Dimensions et emplacements Cf. plans, coupes, élévations

Local stockage

- Pour menuiserie extérieure.

VI - GESTION DES DECHETS

6.1 Traitement et élimination des déchets de chantier :

L'entreprise fournira le montant de son forfait pour ce poste et précisera, en tout état de cause, le mode d'élimination conformément à la "recommandation n° T2-2000 aux maîtres d'ouvrages publics relative à la gestion des déchets de chantier du bâtiment" et à la "charte finistérienne de bonne gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics"

L'entreprise joindra obligatoirement son SOGED en indiquant les précisions suivantes :

- Le mode d'élimination sélectif des déchets.
- Les lieux d'élimination retenus.

Pour l'ensemble des déchets de diverses natures provenant de l'ensemble des travaux du présent lot sur les bâtiments.